

APR2S

41 rue de Matignon
64340 Boucau
E-mail : contact@apr2s.fr
Tél : 0533092831

SSIAP 1 Recyclage

Créé le 6/01/2022, Version 22.1, mis à jour le 12 mai 2022



N° d'agrément 64-2022-01-04-0001

L'objectif du recyclage de la formation SSIAP 1 est de mettre à jour les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

Durée : 14.00 heures (2.00 jours) à raison de 7 heures par jour.

Nature de l'action de formation

Action de formation

Public visé

- Toute personne titulaire du SSIAP 1 dont la mission est d'assurer la sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH).

Nombre de participants

De 4 à 12 personnes.

Prérequis

- Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1) ou du certificat de SST en cours de validité.
- Être titulaire du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes de moins de 3 ans.
- Justifier de 1607 heures minimum d'activité en tant qu'agent de sécurité incendie sur les 36 derniers mois.

Lieu de la formation

- Inter-entreprise : APR2S - Salle Eguzki 41 rue de Matignon 64340 Boucau

Modalités de financement

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via votre entreprise ou en tant que particulier (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant). Pour en savoir plus, merci de nous contacter.

Délais d'accès

Un délai minimal de quinze jours est nécessaire entre la demande et le début de la formation (estimation) selon le nombre de stagiaires.

Votre contact

Mme PAGANO Amandine - contact@apr2s.fr | 0533092831

Modalités D'accès Aux Personnes En Situation De Handicap

APR2S est #activeurdeprogrès et s'engage dans l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Nous pouvons proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Une référente Handicap est à votre disposition dans notre centre.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les compétences nécessaires à l'emploi d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.
- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement.
- Connaître la réglementation incendie dans les ERP et IGH.
- Identifier les installations techniques et connaître les principaux matériels de sécurité et en effectuer l'entretien.

Programme de la formation

- Prévention
 - Évolution de la réglementation en matière de prévention.
 - Accessibilité du public.

- Moyens de secours
 - Évolution de la réglementation en termes de moyens de secours.
 - Agents extincteurs.
 - SSI.
 - Moyens de secours.
- Mises en situation d'intervention
 - Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie.
 - Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.
 - Fumées, incendies.
 - Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime.
 - Méthode d'extinction d'un début d'incendie (extincteurs, RIA).
 - Protection individuelle.
 - Levée de doute.

Organisation de la formation

Formateurs

Nos formateurs sont tous des spécialistes dans leurs domaines d'interventions et nous avons à cœur de vous proposer des formations adaptées, orientées vers l'humain, la réussite et l'efficacité.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques.
- Mise en situation de cas concrets.
- Blocs d'éclairage de sécurité pédagogiques.
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels.
- Extincteurs (à eau, CO², à poudre) et en coupe.
- Têtes d'extinction automatique à eau non fixées.
- Plan d'évacuations.
- Système de Sécurité Incendie.
- Système de pointage et d'enregistrement des rondes.
- Appareils émetteurs-récepteurs.
- Téléphones.
- Registre de consignes, registre de badges - clés - visiteurs, registre de consignes journalières.
- Modèle de permis feu.
- Modèle de main courante.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Sanction de la formation

Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Attestation de recyclage d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Validation : La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.

Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

Évaluation des acquis au cours de la formation.

Évaluation finale : épreuve pratique individuelle.

APR2S

41 rue de Matignon
64340Boucau
E-mail : contact@apr2s.fr
Tél : 0533092831

SSIAP 1 Recyclage

Créé le 6/01/2022, Version 22.1, mis à jour le 12 mai 2022



Les agents des services de sécurité incendie ont pour missions :

- la prévention des incendies ;
- la sensibilisation des employés en matière de sécurité contre l'incendie et d'assistance à personnes ;
- l'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ;
- l'alerte et l'accueil des secours ;
- l'évacuation du public ;
- l'intervention précoce face aux incendies ;
- l'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ;
- l'exploitation du PC de sécurité incendie.

Équivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr. Recherche libre par certification.

Durée de validité: 3 ans.

Tarif

350.00€ nets de taxes / personne. L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA, en application de l'article 261.4.4.a du Code Général des Impôts.

Selon le nombre de stagiaire pour un même client et le lieu de formation (intra-entreprise / inter-entreprise) nous pouvons personnaliser notre offre. Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration du stagiaire ne sont pas compris. Ils sont exclusivement à la charge du client/stagiaire.